

Gestion durable des espaces agricoles et forestiers

"Lauréat des intercommunalités" : Capitales Françaises de la Biodiversité 2023



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Communauté de communes

Services de la collectivité associés : Aménagement et urbanisme

Budget : 86 000 €

Partenaires financiers : Région et CdC biodiversité - Programme nature 2050

Partenaires techniques : CNPF ; Sèvre Environnement ; CPIE Sèvre et Bocage

Date de début : 01/01/20

Date de fin : 01/01/50



Objectifs :

L'objectif de cette action est d'améliorer la biodiversité dans les boisements et de renforcer celle des exploitants agricoles.

Pour les boisements : le territoire est composé majoritairement des taillis de châtaigniers de petites surfaces traditionnellement exploités en rotation courtes par coupes rases. L'objectif de l'action vise à accompagner les opérations d'éclaircies sélectives en vue de constituer de futures futaies irrégulières plus favorables à la biodiversité.

Pour les parcelles agricoles : accompagner les exploitants dans une démarche d'agroécologie par la plantations intraparcellaires avec des essences composées d'arbres de haut-jet. L'objectif est de maintenir la gestion des prairies par le pâturage tournant dynamique, d'augmenter la biodiversité par la présence des arbres et de mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature pour lutter contre le dérèglement climatique.

Mesures mises en œuvre :

Pour les boisements : réalisation d'IBP (Indice de Biodiversité Potentielle) sur chaque parcelle avant définition de l'itinéraire technique. Ces IBP ont été réalisés en partenariat avec le CNPF à l'origine du protocole et mis en œuvre par les étudiants de l'IUT de Nantes, département génie biologique. Cette première phase a permis de sensibiliser les propriétaires de boisements à la biodiversité et sur le lien et le rôle que pourraient jouer leurs boisement pour améliorer la biodiversité. Les échanges ont permis de vérifier avec eux quels seraient les moyens à mettre en place pour l'améliorer. Des opérations d'éclaircies en utilisant des techniques respectant les sols (travail manuel, coupes mécaniques limitées aux cloisonnements, débardage à cheval) ont été réalisés durant les hivers 2021/2022 et 2022/2023 selon un cahier des charges préétabli et 2 boisements ont fait l'objet d'une convention avec CdC Biodiversité dans le cadre du programme Nature 2050.

Pour les parcelles agricoles : L'action vise à définir en concertation avec des exploitants agricoles souhaitant intégrer des pratiques de lutte contre le dérèglement climatique et favorable à la biodiversité des pratiques agro-forestières sur des parcelles proches du siège d'exploitation. Un choix d'essences en lien avec l'exploitant agricole a été défini et réalisation des plantations a été fait dans le cadre de chantiers collectifs en lien avec des écoles agricoles. 2 exploitations agricoles font l'objet d'une convention avec CdC Biodiversité dans le cadre du programme Nature 2050.

Résultats / impact pour la biodiversité :

Les parcelles agricoles et forestières suivies dans le cadre du programme Nature 2050 font l'objet d'un suivi scientifique pour évaluer l'impact des pratiques sur la biodiversité et le stockage carbone. Un partenariat avec l'IUT de Nantes, département génie biologique est en place. différents indicateurs sont mesurés sous forme de protocoles précis et notamment : le suivi de l'azote et du carbone dans le sol, le suivi des carabes, le suivi des papillons, le suivi des abeilles solitaires, le suivi des insectes volants, le suivi de la mésofaune et une partie de la microfaune du sol, des inventaires floristiques. Le suivi de l'azote et du carbone fait l'objet de prélèvements réalisés tous les 5 ans par un structure missionnée par CdC biodiversité. Les autre suivis sont réalisés en partenariat avec l'IUT de Nantes. Des premiers éléments réalisés en 2022 permettent de constituer une base de données qui sera alimentée régulièrement.

Coordonnées

Pays de Pouzauges

Liens utiles

[Pour aller plus loin](#)

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

François PAPIN, Conseiller environnement

02.51.57.14.23 - 02.51.57.14.23